



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2017 à 18 h 00

1. Adoption du procès-verbal du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

| | |
|-------------|------|
| Pour | : 18 |
| Contre | : 0 |
| Abstentions | : 5 |

2. Démission de Madame Charlène VICHERY, Conseillère Municipale

Madame Charlène VICHERY, Conseillère Municipale, a présenté sa démission par lettre en date du 04 septembre 2017. L'article L.270 du Code Electoral dispose que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Georgia LAURIER.

3. Démission de Monsieur Jean HAPPIETTE du CT et CHSCT

Suite à la démission de Monsieur Jean HAPPIETTE, pour raisons professionnelles, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la nomination de Madame Odile LELEU, membre au CT et CHSCT.

4. Principe de vente terrain Fosse 13

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de vente des parcelles AI 720 (superficie d'environ 18 161 m²) - AI 65 (superficie d'environ 2 835 m²) - AI 714 (superficie d'environ 2103 m²) - AI 712 (superficie d'environ 1 554 m²) et AI 144 (superficie d'environ 3 535 m²).

5. Vente définitive de terrains Fosse 13

Monsieur KOFFI Guy Aimé, Directeur Général de COIL and PIPE dont le siège social est situé 6 Sentier d'Aubigny - 62530 HERSIN COUPIGNY souhaite acquérir les parcelles AI 720 (superficie d'environ 18 161 m²) - AI 65 (superficie d'environ 2 835 m²) - AI 714 (superficie d'environ 2 103 m²) - AI 712 (superficie d'environ 1 554 m²) et AI 144 (superficie d'environ 3 535 m²) au prix de 5 €/m².

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente des parcelles AI 720 (superficie d'environ 18 161 m²) - AI 65 (superficie d'environ 2 835 m²) - AI 714 (superficie d'environ 2 103 m²) - AI 712 (superficie d'environ 1 554 m²) et AI 144 (superficie d'environ 3 535 m²) au prix de 5 €/m². Elles seront vendues en l'état, non viabilisées. La superficie exacte sera définie après arpentage.

6. Budget 2017 : Décision Modificative n°1.

Vu l'adoption du budget primitif 2017 et considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications au BP 2017 et vote la Décision Modificative n°1.

| | |
|--------------------|-------------|
| Pour | : 17 |
| Contre | : 0 |
| Abstentions | : 6 |

7. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- RC Sains : 3 000€
- AEAE dans le cadre du FPH Culture : 900€

| | |
|--------------------|-------------|
| Pour | : 22 |
| Contre | : 0 |
| Abstentions | : 1 |

8. Attribution d'une subvention dans le cadre de « Nos Quartiers d'été »

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016-124 qui accordait au RC Sains une subvention de 10 000€ pour l'organisation de festivités en juillet 2017 dans le cadre du dispositif régional « Nos quartiers d'été ». Lors du paiement de la subvention la perception a rejeté le mandat car la délibération ne mentionnait pas la prise en charge de la subvention sur le BP 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention de 10 000€ au Racing Club Sainsois sur le BP 2017.

9. Travaux en régie sur exercices antérieurs

Les travaux de bâtiments et de voirie effectués par les services communaux et réglés en fonctionnement peuvent faire l'objet d'un remboursement du FCTVA . Par dérogation au principe de régularisations comptables sur exercices antérieurs par opération non budgétaire, il est admis de régulariser sur l'exercice courant des travaux en régie dont la comptabilisation a été omise sur les exercices antérieurs. Ces régularisations de travaux en régie qui seront effectuées en 2017 concernent les exercices 2009 à 2016. De plus, ces

travaux sont effectués par des agents communaux. Pour chiffrer les moyens humains mis à disposition pour ces travaux, il convient de fixer le tarif horaire de main d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer la régularisation des travaux en régie sur les exercices antérieurs et d'appliquer les tarifs horaires.

10. Demande de subvention CAF - Aménagement intérieur et extérieur de l'espace Ludovic LEROY – Infirmerie CAJ .

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Odile LELEU à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'aménagement intérieur et extérieur de l'espace « Ludovic LEROY » et l'aménagement d'un espace « infirmerie » au CAJ.

11. Demande de subvention CAF - Création d'un centre d'activités Cité 10.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Odile LELEU à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de la création d'un centre d'activités au sein de la Cité 10 (école Macé) pour permettre l'accueil des enfants de plus de 6 ans.

12. Convention « Espace de conciliation et d'accès au droit de Bully les Mines ».

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention « espace de conciliation et d'accès au droit de Bully les Mines » au titre de la participation d'habitants de SAINS EN GOHELLE au cours de l'année 2016.

13. Carte cadeau au personnel communal

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'achat de chèques CADHOC d'un montant de 70€ pour le personnel communal (titulaire ou non titulaire) et de cartes cadeau d'une valeur de 30€ pour le Noël des enfants (de 0 à 16 ans) du personnel communal (titulaire ou non titulaire).

14. Sorties pédagogiques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder aux écoles primaires et maternelles de la Commune une subvention de 20€ par élève pour les sorties et projets pour l'année scolaire 2017-2018.

15. Tarifs « Croc'loisirs »

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la tarification des Accueils de Loisirs du mercredi pour les enfants sains ou scolarisés à Sains-en-Gohelle comme suit :

| TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI 2017-2018 POUR LES ENFANTS SAINSOIS OU SCOLARISES A SAINS | | | | | |
|--|-------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|
| | QF ≤ 308 | 309 ≤ QF ≤ 617 | 618 ≤ QF ≤ 917 | 918 ≤ QF ≤ 1217 | QF ≥ 1218 |
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D | TRANCHE E |
| | 1/2 journée | 1/2 journée | 1/2 journée | 1/2 journée | 1/2 journée |
| 1 enfant | 2,30 € | 2,50 € | 4,50 € | 5,00 € | 5,75 € |
| 2 enfants | 1,80 € | 2,00 € | 4,00 € | 4,40 € | 4,75 € |
| 3 enfants et + | 1,30 € | 1,35 € | 3,35 € | 3,70 € | 4,00 € |

16. Recrutement de professeurs de musique

Dans le cadre du fonctionnement de l'Ecole de Musique, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le recrutement de 4 agents contractuels pour la période d'octobre 2017 à Juillet 2018. Ces agents contractuels seront rémunérés à hauteur de 176% du SMIC horaire en vigueur. La rémunération sera basée sur l'indice majoré se rapprochant le plus de cette valeur.

17. Recrutement CAP Petite Enfance.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat et la convention se rapportant au contrat d'apprentissage CAP PETITE ENFANCE au 01/10/2017.

18. Recensement 2018 : recrutement des agents recenseurs

Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 17 janvier au 18 février 2018. La commune doit recruter 15 agents recenseurs. Les agents seront recrutés par arrêtés municipaux. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la création des postes correspondants.

19. Annulation de la convention au contrat de Projet Urbain Partenariat (PUP) avec la SCI CSV

La délibération en date du 25 juin 2015 concerne la convention au contrat Projet Urbain Partenariat entre la Ville de Sains-en-Gohelle et la S.C.I CSV pour un permis construire ayant pour objet la construction d'un cabinet paramédical situé rue du Prince (extension du réseau électrique nécessaire afin de desservir la parcelle) La D.D.T.M a refusé d'appliquer ladite convention pour motif qu'elle a été délibérée après le dépôt du Permis

de Construire. Le Conseil Municipal décide d'annuler la convention au contrat de Projet Urbain Partenariat entre la ville de Sains-en-Gohelle et la SCI CSV.

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5

20. Principe de déclassement du domaine public d'un terrain situé rue Jean-Jacques Rousseau

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le principe de déclassement du domaine public d'un terrain situé rue Jean Jacques Rousseau et autorise Monsieur le Maire à prescrire l'enquête publique.

21. Annulation de la délibération n°2017-12 du 02 février 2017 concernant la vente définitive du terrain situé rue Dhesse.

Le Conseil Municipal annule la délibération n°2017-12 du 02 février 2017 concernant la vente du terrain situé rue Dhesse à Monsieur et Madame WALLET.

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5

22. DSP : Choix du délégataire et convention de délégation

Le Conseil Municipal approuve le choix de la société «aux Clairs de la lune » comme délégataire pour la gestion de la micro-crèche et approuve le contrat de délégation de service public proposé pour un montant de 65 000€/an.

Pour : 18
Contre : 5
Abstentions : 0

23. Procédure d'expropriation -1 rue Jean Jacques Rousseau

Suite à la procédure d'abandon manifeste engagée par la commune pour la parcelle cadastrée AK n°149 située 1 rue Jean-Jacques Rousseau, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à poursuivre la mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique de ladite parcelle.

24. Modification de la convention « ATSEM »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification de la convention de mise à disposition du personnel ATSEM, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les directrices des écoles maternelles.

25. Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune.

26. Convention de mise à disposition d'un véhicule de type minibus à une association sainsoises

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine séance.
(pas de vote)



Fait à SAINS-EN-GOHELLE,
Le 02 octobre 2017

Le Maire,
Alain DUBREUCQ